Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026056-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/056 - DECISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur le budget Assainissement.

	Fonctionnement				
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	675	34.03 €	77	775	5 000 €
011	61523	4 965.97 €			
Total		5 000 €	Total		5 000 €
	Investissement				
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
23	2315	34.03 €	040	2111	34.03 €
Total		34.03 €	Total		34.03 €

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)